

Schéma de référence de l'Est Nocéen

Extraits du compte-rendu de la séance du 21 juin 2007

Décision modificative N°1 du budget communal.

Il s'agit d'ajouter aux recettes le montant de la D.S.U et du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France notifiés après le vote du budget primitif soit 643 583€.

Ces réajustements permettent de financer une partie des travaux de la cité artisanale, des travaux complémentaires à la cyberbase, la réfection du revêtement des sols de la salle de musculation du gymnase Cerdan ainsi que l'achat de matériels et logiciels imprévus pour les services.

Il est également proposé de financer des travaux à l'hôtel de ville, au Martin-pêcheur, à la patinoire, à la résidence pour personnes âgées et à la maison des services publics.

Enfin, le Conseil Municipal a voté une subvention au budget primitif de 928 000 € au C.C.A.S. pour équilibrer le budget. Or, son compte administratif 2006 dégage un excédent cumulé de fonctionnement de 399 360 €. Il est proposé de diminuer la subvention 2007 attribuée au C.C.A.S. de 200 000 € et de verser une subvention de 788 € à l'association Initiative 93.
POUR 35 - CONTRE 1

Rapport sur la gestion de la SEMINOC en 2006.

En 2006, la SE.MI.NOC. a déménagé à la maison des services publics. L'année 2006 a été riche en développement de projets puisque les études de faisabilité ont été menées et achevées pour la réalisation de 211 logements en accession et 119 logements locatifs sociaux. Ainsi, 8 permis de construire ont été déposés et obtenus.

Gestion locative : La SE.MI.NOC. gère 669 logements dont 568 qui lui appartiennent. Ils sont répartis en 9 résidences. 51 d'entre eux sont des logements très sociaux. La SE.MI.NOC. gère également 101 logements pour le compte de la commune. Le taux d'occupation sur l'année écoulée s'est élevé à 99,58 %.

Le taux de rotation est en baisse constante depuis plusieurs années, il est en 2006 de 10,80 % et reflète le déséquilibre entre la demande et l'offre de logements particulièrement en Ile-de-France. La commission d'attribution des logements a examiné 76 dossiers.

Gestion du patrimoine : Les travaux prévus au plan quinquennal de gros entretien pour l'exercice 2006 ont été réalisés. Il s'agit principalement du ravalement de la résidence Pasteur. Les travaux de rénovation avant relocation ont concerné 47 logements en 2006.

Comptabilité : La SE.MI.NOC. tient une comptabilité analytique présentant le compte d'exploitation de la gestion locative de chaque résidence. Le résultat de l'exercice s'élève à 618 000 €.

Un commissaire aux comptes agréé a rendu deux rapports indiquant l'absence d'observation à formuler ainsi que la sincérité et la concordance avec les comptes annuels.

POUR 35

Présentation du schéma de référence de l'Est Nocéen.

L'assemblée communale a demandé que certaines modifications soient apportées au projet présenté au Conseil Municipal du 22 juin 2006 afin d'intégrer les remarques des élus et des habitants, le projet de restructuration de l'hôpital de Ville-Evrard, ainsi que les projets liés à la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF).

Il s'agit des éléments suivants : suppression du tracé A103, insertion d'un lycée d'enseignement général, prise en compte dans la programmation de la nouvelle Zone Franche Urbaine (ZFU), projet de cité lacustre sur la zone inondable de Ville-Evrard, préservation des ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique), densification des secteurs patrimoniaux des hôpitaux, classement du site des hôpitaux en zone de densification préférentielle, repérage des potentialités de l'Est nocéen en matière de géothermie, repérage de l'opportunité de créer un éco-quartier dont la conception et la gestion intègrent les principes de développement durable.

Une large place est faite aux équipements de santé ou médico-sociaux EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), centre d'hébergement d'adultes handicapés, maintien de l'hôpital de Ville-Evrard, de la Roseraie (centre de long séjour de Maison-Blanche), du CAT (centre d'aide par le travail) et de la MAS (maison d'accueil spécialisé), ainsi qu'aux établissements de formation (lycée d'enseignement général à option sanitaire et sociale, pôle régional de formation sanitaire et social regroupant les deux instituts de soins infirmiers, l'école des cadres de Ville-Evrard et l'Institut Régional du Travail Social).

Afin de s'intégrer aux quartiers existants deux nouvelles voiries seront créées.

Le futur quartier de l'Est nocéen bénéficiera d'une amélioration de la desserte en transports en commun.

La programmation prévisionnelle :

- logements : 3 200 dont 275 réhabilités
- activités : 130 000 m²
- équipements : 55 000 m²
- commerces de proximité : 4 000 m²

Il s'agit d'engager les démarches nécessaires au lancement des marchés devant conduire à la création d'opérations d'aménagement (ZAC ou autres), à la mise au point des conventions nécessaires au lancement des fouilles archéologiques, et de certaines opérations de démolition.

POUR 31

Création d'un lieu d'accueil Parents-Enfants.

Actuellement, plus de 250 enfants sont accueillis dans les crèches municipales. Les contacts établis entre les équipes de crèches et les parents ont fait apparaître un besoin pour certains de trouver un lieu de soutien et de conseil. Ce constat est confirmé par le service de P.M.I. qui relève une augmentation du nombre de familles en difficulté et du nombre d'entretiens avec la psychologue du service.

L'équipe accueillante sera constituée de trois professionnels de la petite enfance : un psychologue et des auxiliaires de puériculture ou éducateurs de jeunes enfants.

La fréquentation du lieu d'accueil se fera librement sans inscription ni participation financière pour toutes les familles dont un enfant est inscrit en crèche municipale.

Le coût de ce nouveau service est évalué à 11 550 € et est financé en partie par la Caisse d'Allocations Familiales. La part restante à la charge de la commune est estimée à 4 568 € pour une année pleine.

UNANIMITÉ

Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Neuilly-sur-Marne. Année scolaire 2006/2007.

Cette participation concerne essentiellement Gagny, Neuilly-Plaisance, Chelles et Noisy-le-Grand.

Elle s'élève à :

- 860 € par élève en élémentaire (+ 2,38 %),
 - 1 258 € par élève en maternelle (+ 4,86 %),
- à l'exception des communes pour lesquelles un accord particulier serait intervenu.

POUR 35

(36 ÉLUS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS SUR 39)

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.